

---

## La notion de patrimoine à travers trois liasses du fonds des Hospices civils de Lyon : la bataille de l'hôtel-Dieu

*The concept of heritage in the archives of the Lyons civil hospice, the battle of the Hôtel-Dieu hospital*

**Véronique Belle**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/14119>

DOI : [10.4000/insitu.14119](https://doi.org/10.4000/insitu.14119)

ISSN : 1630-7305

### Éditeur

Ministère de la Culture

### Référence électronique

Véronique Belle, « La notion de patrimoine à travers trois liasses du fonds des Hospices civils de Lyon : la bataille de l'hôtel-Dieu », *In Situ* [En ligne], 31 | 2017, mis en ligne le 22 février 2017, consulté le 09 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/14119> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.14119>

---

Ce document a été généré automatiquement le 9 octobre 2020.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# La notion de patrimoine à travers trois liasses du fonds des Hospices civils de Lyon : la bataille de l'hôtel-Dieu

*The concept of heritage in the archives of the Lyons civil hospice, the battle of the Hôtel-Dieu hospital*

Véronique Belle

---

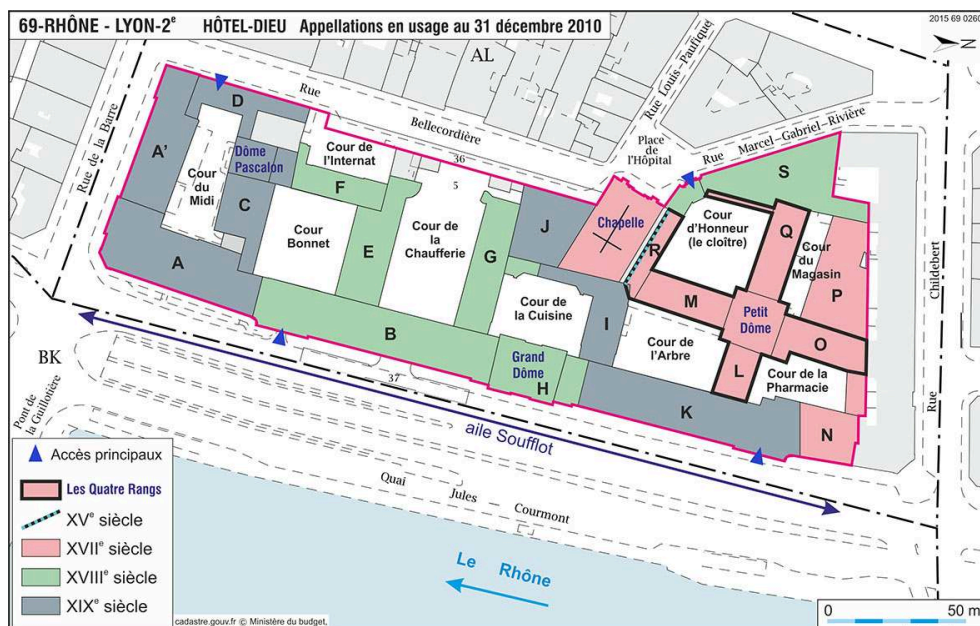
- 1 Désaffecté en 2010<sup>1</sup> et classé au titre des monuments historiques en totalité en 2011, l'hôtel-Dieu de Lyon a revécu, cent ans après le premier projet de désaffectation, les débats qui ont agité les « antis » et les « pros » hôtel-Dieu.
- 2 La fortune critique de cet ensemble architectural évolue notablement au cours des cent dernières années. Au tournant du xx<sup>e</sup> siècle, au moment où est décidée la construction du futur hôpital de Grange-Blanche (actuellement hôpital Édouard-Herriot<sup>2</sup>), la conservation de la partie centrale de l'aile Soufflot (rebaptisée pour l'occasion palais du Quai ou palais Soufflot<sup>3</sup>) fait l'unanimité. L'œuvre de Jacques Germain Soufflot, son prestige et la majesté de la longue façade sur le Rhône, ne sont jamais remis en question. Il n'en va pas de même des autres corps de bâtiment, qu'il s'agisse de ceux élevés aux xvii<sup>e</sup> ou xviii<sup>e</sup> siècles ou de ceux construits une quinzaine d'années auparavant et qui ont coûté plusieurs millions de francs. Les débats sont vifs. Les partisans du maintien d'une activité hospitalière à l'hôtel-Dieu n'opposent pas le bien-être des malades à la place de l'hôpital dans l'histoire de la médecine ou à la qualité artistique des bâtiments. En revanche, les partisans de la désaffectation et de l'hygiénisme à tout crin n'accordent la plupart du temps à ces derniers qu'une valeur pittoresque qui ne saurait prétendre rivaliser avec les progrès de la médecine.
- 3 Tout au long de cette période, la notion de patrimoine, qui a sous-tendu les échanges du début du xx<sup>e</sup> siècle, évolue. Les cartons d'archives cotés 1 LP 1025, 1 LP 1026 et 1 LP 1027, issus du fonds des Hospices civils de Lyon (HCL) et conservés aux archives

municipales, contiennent des procès-verbaux de séances du conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, des extraits de registres de délibérations du conseil municipal, des courriers échangés entre le maire de Lyon et le président du conseil d'administration des HCL, des rapports de la commission de désaffectation de l'hôtel-Dieu, des études diverses, des notes du service des bâtiments des HCL, des plans, des projets d'élargissement de rues, des coupures de presse et d'autres choses encore. Ces liasses se révèlent être une mine d'informations sur la valeur patrimoniale accordée à l'hôtel-Dieu à cette époque. Cet article se propose, après une brève présentation architecturale de l'édifice, d'en présenter les idées-forces.

## Les bâtiments

- 4 L'hôtel-Dieu de Lyon compte vingt et un bâtiments qui s'organisent en trois grands ensembles, construits du xv<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècles, et ponctués par autant de dômes (fig. 1).

Figure 1



Plan masse, avec indication des cours et corps de bâtiment. Extrait du cadastre numérisé.

Cartog. Céréza, André. © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 2015.

- 5 On distingue d'abord les Quatre Rangs, puissante composition du début du xvii<sup>e</sup> siècle s'appuyant au sud sur l'hôpital du xv<sup>e</sup> siècle dont il ne reste aujourd'hui qu'un mur gouttereau. Commencé en 1622, cet ensemble est composé d'un corps central couvert d'un dôme (dit le Petit Dôme), cantonné de corps de bâtiment disposés en croix. Sous le dôme, essentiel à l'évacuation des miasmes des quatre ailes de dortoirs, est aménagée une chapelle permettant aux malades d'assister à la messe depuis leur lit. En 1637, les recteurs décident la construction de l'église ouvrant sur la place de l'Hôpital, à l'emplacement de l'édifice du xv<sup>e</sup> siècle. En 1706, un élégant corps de porche est élevé place de l'Hôpital, sur le dessin des architectes lyonnais Jean et Ferdinand Delamonce. Il assure ainsi la liaison entre les Quatre Rangs, l'église et les bâtiments annexés dans l'actuelle rue Marcel-Gabriel Rivière. Dominé par le grand dôme, le deuxième ensemble

de bâtiments comprend la longue aile sur le Rhône dessinée par Jacques Germain Soufflot, à laquelle se rattachent deux corps de bâtiment perpendiculaires également conçus par l'architecte : l'un abrite le réfectoire des sœurs, terminé en 1747 et peut-être confié aux Delamonce, précédé d'un vestibule (bâtiment G), l'autre, l'escalier monumental et une grande salle ornée d'une colonnade au 1<sup>er</sup> étage (bâtiment E), ainsi qu'un corps de bâtiment parallèle au sud-ouest (bâtiment F). En 1787 est élevée une « nouvelle infirmerie », parallèle à l'aile Soufflot, entre les deux corps de bâtiment fermant la cour de la chaufferie au-dessus des cachots des fous ; elle fut détruite en 1936. La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle voit l'achèvement progressif, conformément au plan de Soufflot, de la longue façade sur le Rhône. La troisième grande campagne de construction de l'hôtel-Dieu est menée dans un esprit de continuité de 1887 à 1893 par l'architecte Paul Pascalon ; elle est ponctuée d'un troisième dôme, dit Pascalon.

## Archaïsme vs modernité

### Dans la sphère médicale

- 6 Les questions soulevées dans les débats sur l'avenir de l'hôtel-Dieu en tant qu'hôpital sont d'abord propres au monde médical. Elles opposent archaïsme et modernité.
- 7 Le projet de désaffectation de l'hôtel-Dieu est régulièrement évoqué depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, son principal défenseur étant le professeur Jules Courmont<sup>4</sup>. Les hygiénistes condamnent en effet l'hôtel-Dieu, estimant qu'il ne peut être modernisé pour s'adapter aux progrès de la médecine. La presse s'en fait l'écho, la presse spécialisée étant même l'un des acteurs du débat. Ainsi, dans *Lyon médical*, organe officiel de la Société nationale de médecine, de la Société des sciences médicales et de la Société de chirurgie, est-il décrété en 1903 : « Quant à l'hôtel-Dieu et à la Charité, ils sont un anachronisme, ils sont le type de l'ancien hospice ; ils ne peuvent être transformés en hôpitaux modernes. Leur situation en pleine ville les condamne ; ils seront tôt ou tard appelés à disparaître »<sup>5</sup>. Dix-sept ans plus tard, en 1920, le constat n'a pas changé, l'hôtel-Dieu n'offre pas une vitrine valorisante de la médecine lyonnaise pourtant reconnue pour la qualité de ses travaux :
 

Les médecins enragent toutes les fois qu'un confrère étranger insiste pour visiter les services les plus renommés. Quelles commisérations, quels haussements d'épaules n'ont-ils pas encaissés au cours de ces visites de l'hôtel-Dieu ? Non, les hôpitaux de Lyon ne doivent pas, ne peuvent pas rester une sorte de musée rétrospectif de la médecine et de la chirurgie publique, il a un siècle<sup>6</sup>.
- 8 Il en va de même au début des années 1930. Ainsi le docteur Sahuc, qui est aussi conseiller municipal, dépeint-il l'hôpital « L'hôtel-Dieu apparaît cependant comme un hôpital sordide, à réputation périmée, qu'on n'ose plus montrer aux étrangers »<sup>7</sup>.
- 9 Les défenseurs de la « modernisation » (il faut entendre par là le maintien de l'activité hospitalière à l'hôtel-Dieu) objectent aux détracteurs du vénérable établissement que cette modernisation a été engagée depuis plusieurs décennies et ce, dans la concertation, et qu'elle n'est pas encore terminée. L'achèvement de la façade de Soufflot au XIX<sup>e</sup> siècle (deux corps de bâtiment – le premier en 1821-1824 (K) – le second en 1838-1841 (A)), a été réalisé pour un montant de 856 713 francs. Les corps de bâtiment sur la rue de la Barre, le retour sur la rue Bellecordière ainsi que le dôme Pascalon sont élevés de 1887 à 1893 pour un total de 2 223 474 francs. Par ailleurs,

certaines médecins arguent qu'à l'hôtel-Dieu les malades et les opérés ne sont pas plus infectés qu'ailleurs ; Jules Drivon, médecin honoraire des hôpitaux, explique que les statistiques sont manipulables et qu'on leur fait dire ce qu'on veut ; selon lui, un examen minutieux des différents usagers de l'hôpital de la Croix-Rousse et de l'hôtel-Dieu prouve que l'on ne meurt pas plus dans ce dernier<sup>8</sup>.

- 10 En outre, la question de l'emplacement de l'hôpital, au cœur de la cité ou à la périphérie, est vue sous des angles différents. Au sein des mondes politique et médical, les avis peuvent être tranchés...
- 11 Si, pour le conseil municipal (dont les médecins ne sont pas absents) et le maire, Édouard Herriot, « une colonie de plus de mille malades au centre même de la Ville constitue, pour la santé publique, un danger permanent »<sup>9</sup>, il paraît indispensable à d'autres, notamment à Auguste Lumière, pourtant proche du premier édile, de créer un service d'urgence pour les malades du centre de la ville dont l'état exige des secours immédiats. Il conviendrait aussi de prévoir le cas d'un accident grave, d'une catastrophe urbaine qui réclamerait l'hospitalisation d'un certain nombre de malades ou de blessés, et par conséquent la création d'un local suffisamment vaste et toujours prêt à recueillir les victimes<sup>10</sup>.
- 12 L'opposition hôpital en ville/clinique au milieu de la verdure relève parfois de considérations purement prosaïques. Dans le rapport qui porte son nom<sup>11</sup>, Vindry, ancien directeur de l'hôtel-Dieu, analyse :
- les cliniques privées sont toutes installées au centre de la ville ou très rapprochées du centre. Elles n'ont pas songé à offrir à leurs clients un parc ou même une situation au grand air, mais avant tout une installation urbaine, à proximité des moyens de communication, où [les chefs de service] pourront les recevoir facilement et les visiter fréquemment.
- 13 La question réside surtout dans l'opposition proximité/éloignement du corps médical car l'on sait que les médecins habitent place Bellecour ou à ses abords<sup>12</sup>. L'enjeu a une portée sociale : « L'hôtel-Dieu est la clinique du pauvre ; il faut agir de même ! »<sup>13</sup>. Ce à quoi les classes aisées accèdent facilement doit être également accessible aux classes modestes. Ce type d'arguments (maintien d'un service d'urgence en centre-ville et proximité des moyens de transport) sera très présent dans le débat public au début du XXI<sup>e</sup> siècle.

## Dans la sphère de l'urbanisme

- 14 À la demande de Victor Augagneur<sup>14</sup>, maire de Lyon favorable à la désaffectation, Tony Garnier, architecte depuis peu chargé de l'hôtel-Dieu au sein du service architecture des Hospices civils de Lyon, dessine en 1905 une perspective des bâtiments vue depuis la place de la République, projetant un nouveau quartier à l'emplacement de l'hôtel-Dieu (**fig. 2**). Tony Garnier conserve le dôme de Soufflot et une partie de la grande aile de ce dernier ; il aère le claustral par de puissantes percées (**fig. 3**), détruit également la chapelle ouvrant sur la place de l'Hôpital, mais somme les nouveaux immeubles de coupes de son cru<sup>15</sup>.



- 15 Pour Édouard Herriot, successeur de Victor Augagneur, l'enjeu est de doter la ville de Lyon d'un hôpital moderne, situé en périphérie et construit aux frais de la Ville en remplacement du site de l'hôtel-Dieu où la municipalité pourrait réaliser une opération immobilière « sans grands frais d'expropriation<sup>16</sup> », et faire entrer la modernité et la lumière dans le centre ancien. À ses yeux, la modernité ne peut se faire qu'en éradiquant toute forme d'archaïsme. La rupture est la seule attitude possible.
- 16 L'archaïsme supposé des bâtiments de l'hôtel-Dieu n'est donc pas seulement opposé à la modernité de la médecine, mais aussi à celle de la ville et de l'urbanisme en général. Ainsi, malgré la résistance des défenseurs de l'hôtel-Dieu, Édouard Herriot s'obstine dans son projet. Il déclare :
- La désaffectation de l'hôtel-Dieu ne saurait être remise en question. [...] L'hôtel-Dieu, en tant qu'hôpital, disparaîtra. On n'en gardera que la partie incontestablement artistique. Le reste sera sacrifié pour l'opération de voirie qui doit apporter au centre de la ville l'hygiène, la beauté, la gaieté qui manquent depuis si longtemps. [...] Les Lyonnais peuvent donc être rassurés : la grande réforme hospitalière n'est donc pas en péril<sup>17</sup>.
- 17 En effet, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les murs vétustes et les cours étroites de l'hôtel-Dieu émeuvent les riverains et les passants qui plaignent les convalescents.

## L'approche patrimoniale de l'hôtel-Dieu

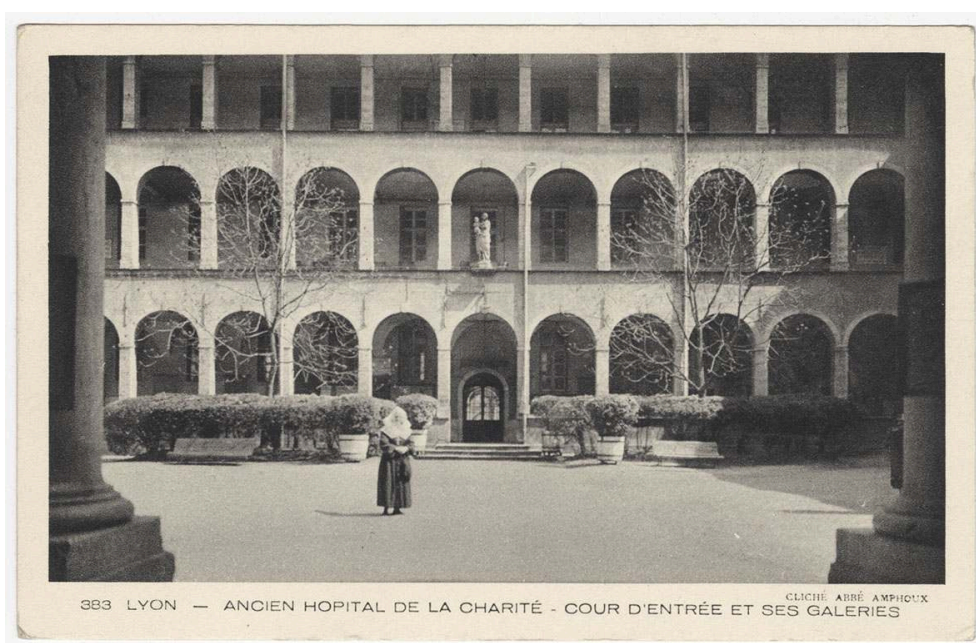
### Ce qui a valeur artistique

- 18 Les propos des hygiénistes, pour lesquels aucun compromis ne peut être fait entre santé et patrimoine artistique, relèvent parfois du mépris. Ainsi en 1908, Auguste Lumière pose la question en ces termes :
- Devons-nous sacrifier le bien-être, la vie même de nos hospitalisés ainsi que le patrimoine [au sens traditionnel du terme] dont nous avons la garde à des considérations artistico-historiques contestables ? Nous le croyons d'autant moins que les édifices menacés ne sont nullement classés.
- 19 Et pour cause, Édouard Herriot est absolument contre une protection patrimoniale et considère toute tentative en ce sens comme un « acte de défiance<sup>18</sup> ». Et Lumière d'ajouter : « le désir de leur conservation relève plutôt du snobisme de l'antiquaire que de la préoccupation esthétique de l'artiste »<sup>19</sup>. Il continue ainsi : « la désaffectation de l'hôtel-Dieu respecte précisément ces façades du palais du Quai, et notre administration ne consent-elle pas, dans ces conditions, un juste et suffisant sacrifice aux choses de l'art et de l'histoire ? »<sup>20</sup>.
- 20 Cet attrait pour la partie conçue par Soufflot, visible depuis la rive gauche du Rhône, perdure au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Le panneau *Mémoire de Lyon* installé place de l'Hôpital en 1999-2000 à la suite de l'inscription du site historique de Lyon au patrimoine mondial de l'Unesco, et qui présente un historique de l'hôtel-Dieu en quatre phrases, saute allègrement du XII<sup>e</sup> siècle à la façade de Soufflot tout en rappelant, il est vrai, le passage de Rabelais (pourtant réduit à deux ans). L'entrée de l'édifice côté ville, le musée des Hospices civils et la chapelle sont mentionnés à la fin et, excepté cette dernière, ne sont pas datés. Il s'agit là d'un raccourci fréquent<sup>21</sup> et le dossier d'inventaire s'est justement attaché à accorder une place de choix aux vestiges du XV<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'aux Quatre Rangs, élevés au XVII<sup>e</sup> siècle.

- 21 Dans les archives, on rencontre à plusieurs reprises le terme de « sacrifice », relevant du vocabulaire religieux et pourtant très usité par les « progressistes » : la modernité exige des « sacrifices », le patrimoine doit être « sacrifié » sur l'autel de la modernité. On retrouve ce type de discours plusieurs décennies durant, même lorsque la destruction concerne un autre hôpital, celui de la Charité (**fig. 4**) :

M. le Ministre déclare qu'il a l'intention de doter la Ville de Lyon d'un hôtel des Postes muni de tous les perfectionnements modernes et estime que pareil établissement vaut bien quelques sacrifices. En conséquence, il préférerait, quant à lui, qu'on lui livrât l'emplacement nu, ne se souciant pas beaucoup des bâtiments actuels qu'il croit ne pas devoir avoir une grande valeur<sup>22</sup>.

Figure 4



Hôpital de la Charité. Cour d'entrée et ses galeries, vers 1910. Carte postale. AC Lyon, 4FL1038.

© Archives de Lyon, 2012.

- 22 Aux yeux des hygiénistes, le patrimoine architectural est considéré comme un frein au modernisme médical, au modernisme technique et économique avec la poste, au modernisme urbain avec les percements de rues. Sa destruction devient un enjeu politique et économique.
- 23 Bon prince, Auguste Lumière argue que la démolition des bâtiments du XIX<sup>e</sup> siècle rattraperait en quelque sorte la trahison infligée à l'architecte Soufflot, dont le dôme n'avait pas été exécuté selon ses plans, l'architecte ayant été appelé à Paris, et mettrait justement en valeur le patrimoine !
- Le palais du Quai devait comporter un dôme beaucoup plus élevé que celui qui a été effectivement construit. Le projet de désaffectation prévoit la conservation du palais du Quai en réduisant simplement sa longueur pour permettre l'ouverture des voies publiques nouvelles. Cette modification est loin de nuire à la conception architecturale du monument.
- 24 Malheureusement pour le raisonnement d'Auguste Lumière, c'est le contraire qui s'est produit : le dôme effectivement construit a été surélevé par rapport à celui conçu par



Soufflot ; réduire la longueur de l'aile sur le Rhône ne permet donc pas de rétablir des proportions en rapport avec le dôme tel qu'il se présente au début du XX<sup>e</sup> siècle.

- 25 Parfois, l'intérêt patrimonial est purement et simplement nié :

la chapelle [1637-1646], dont la construction remonte à l'année 1650, est d'un art peu affiné (**fig. 5**), dans laquelle aucun profil n'a de caractère, et dont les détails ne sont nullement intéressants par eux-mêmes. Les anges au-dessus de l'arc sont de mauvaise sculpture, – enfin la composition de l'ensemble n'est pas heureuse, et les deux clochers ne semblent pas être du même style que le porche<sup>23</sup>.

Figure 5



« Album Lyonnais », Lyon : impr. Lemercier, 1839. Lithogr. d'après un dessin par Chapuy, gravée par Monthelier. BM Lyon.

Repro. Refflé, Jean-Marie. © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 1977.

- 26 Manifestement, l'architecte en chef des Monuments historiques, Alphonse Goubert, ne porte pas le même regard puisqu'il propose le classement de la chapelle au titre des monuments historiques en novembre 1907. Cependant, l'inspecteur général des Monuments historiques s'oppose à sa proposition : « Nous ne nous rallions pas à cette idée, estimant que des œuvres nombreuses de cette époque sont déjà classées qui représentent suffisamment cette période décadente de l'art religieux en France »<sup>24</sup>.
- 27 Toutefois, Auguste Lumière concède, toujours en 1908, qu'

il est incontestable cependant que la grande simplicité des galeries (**fig. 6**) donne à l'ensemble un certain caractère archaïque non dénué de poésie, la nuit principalement lorsqu'un rayon de lune vient projeter l'ombre des clochers de la chapelle sur le sol des anciens cimetières superposés de l'hôtel-Dieu. Mais ces impressions, faites plutôt du souvenir évoqué que de l'effet artistique proprement dit qui se dégage des édifices, doivent-elles contrebalancer le puissant intérêt matériel qui s'attache à la mise en valeur des terrains<sup>25</sup> ?

Figure 6



La cour d'honneur. Angle nord-est des galeries.

Phot. Dessert, Éric. © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 2010.

- 28 Il s'agit ici d'une évocation poétique et éthérée du passé, d'une vision pittoresque du patrimoine. Celui-ci est opposé à l'intérêt financier des Hospices civils de Lyon et de la Ville. Il poursuit :
- Cette chapelle, par la masse de ses vieilles pierres noires, forme cependant un fond curieux et pittoresque aux ruelles qui y conduisent<sup>26</sup>.
- 29 On décèle ici une vague notion de paysage urbain réduit à une toile de fond et un goût un peu « troubadour » pour les « vieilles pierres » (fig. 7).

Figure 7



Vue de situation. L'un des clochers de la chapelle, l'amorce du grand dôme et, au premier plan, l'immeuble couvert d'un dôme à l'angle des rues Paufique et de la République.

Phot. Gourbin, Didier. © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 2011.

- 30 **Auguste Lumière est décidément plus sensible à l'architecture du XVIII<sup>e</sup> siècle et propose le découpage du monument en isolant notamment le corps de porche des Delamonce, élevé en 1706, afin de le muséifier :**

La porte d'entrée du cloître (**fig. 8**) est beaucoup plus intéressante. Elle pourrait d'ailleurs être conservée dans la cour du musée de Lyon<sup>27</sup>.

Figure 8



L'entrée de l'hôtel-Dieu. Photogr. / Victoire, [1er quart XXe s.] A. Musée HCL. AF 2.

Repro. Gourbin, Didier. © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 2010.

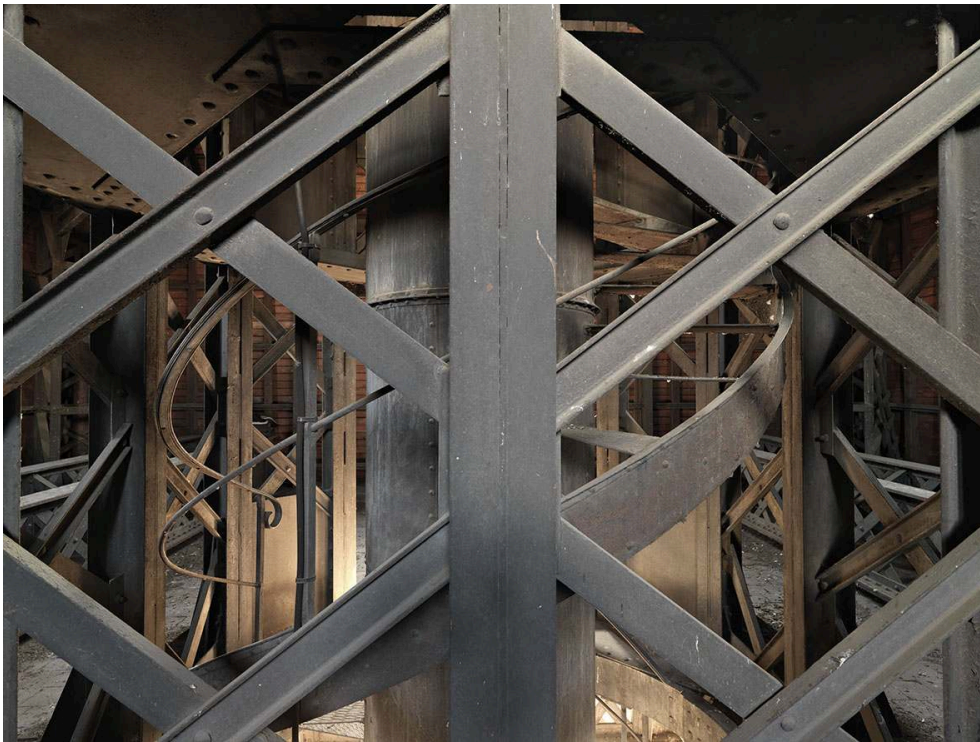
- 31 D'autres, on peut s'en réjouir, tiennent des propos différents : en 1909, Vindry, ancien directeur de l'établissement, intervient dans le débat : « la destruction de l'hôtel-Dieu, de sa chapelle, de sa cour d'entrée, de son petit dôme est une faute archéologique et le palais Soufflot, isolé et démembré, ne sera plus qu'un monument diminué »<sup>28</sup>. L'édifice est intelligemment appréhendé de façon globale, il participe de ce qui fait l'attrait d'une ville.

Les monuments historiques de bon style que le Lyonnais peut regarder avec plaisir et montrer avec satisfaction sont déjà assez rares pour que l'on ne vienne pas détruire un des plus remarquables. Il est bien permis à de vieux Lyonnais de réclamer le respect des beautés de leur terre natale, alors surtout que ce sentiment s'allie avec l'intérêt des malades.

- 32 Vindry n'est pas le seul puisque trois ans plus tard, en 1912, Antoine Rivière, président du syndicat d'initiative, affirme :

Nous croyons inutile de faire ressortir la valeur de la chapelle et la beauté de certaines œuvres d'art qu'elle renferme. Sa situation, une fois les alentours dégagés et ce monument isolé, ne peut contrarier. Quant au pavillon surmonté d'un dôme [c'est-à-dire le dôme Pascalon] (fig. 9) son seul défaut est d'être moderne. [...] les dômes, les flèches et les clochers ne sont jamais trop nombreux dans une ville et ce sont eux qui contribuent le plus à lui donner une physionomie particulière et à lui enlever la banalité. Gardons donc soigneusement ceux que nous possédons, puisque l'on estime si souvent que ces accessoires coûtent trop cher pour en ériger maintenant<sup>29</sup>.

Figure 9



Le dôme Pascalon. 2<sup>e</sup> étage. La cage d'escalier.

Phot. Dessert, Éric. © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 2009.

## L'hôtel-Dieu, lieu de mémoire

### 33 La notion de lieu de mémoire intervient aussi dans les débats, d'abord en 1909 :

La chapelle est le seul monument qui soit ici datant de Louis XIII ; les Filles repenties y prononçaient leurs vœux. Le cloître ! Les noms des donateurs des Hospices civils, nombreux jadis, y sont inscrits en lettres que le temps efface. Tout l'armorial de Lyon ! C'est là qu'aux journées tragiques, 1831, 1834, 1848, 1871, on couchait sur les dalles les corps des misérables victimes de nos dissensions. Qu'importent notre art, nos souvenirs, notre histoire aux hommes venus du dehors<sup>30</sup>.

### 34 Le rapport d'Alexandre Charbin reprend cette notion de lieu de mémoire vingt-cinq ans plus tard. On y retrouve le « ressenti » pittoresque des lieux mais également la reconnaissance de la valeur architecturale du dôme du XVII<sup>e</sup> siècle :

il serait désastreux de démolir ce vieux cloître, qui n'a peut-être pas un caractère artistique très marqué mais dont l'aspect, comparable à celui de la cour du palais Saint-Pierre, n'est pas sans poésie. De plus, les noms de tous les bienfaiteurs de l'hôtel-Dieu sont inscrits sur les arcades du cloître et l'histoire de celui-ci est tellement liée à celui de l'hôtel-Dieu (il en est même une des parties les plus anciennes) que son maintien s'impose pour quiconque désire conserver dans la plus large mesure possible ce qui subsiste de notre vieux Lyon. J'ajoute que la démolition du cloître entraînerait celle du petit Dôme (**fig. 10**) qui le surmonte à son angle nord-ouest ; ce serait un acte de vandalisme que l'on ne voudra pas commettre<sup>31</sup>.

Figure 10



Le dôme des Quatre Rangs.

Phot. Dessert, Éric. © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 2010.

## Une opération immobilière

### Des bénéfices économiques

- 35 Médecine, patrimoine, mais aussi opération immobilière... Benoît Faugier, journaliste au *Salut public*, souligne, perfide :

Le maire indique la vente des terrains vacants de l'ancien hôtel-Dieu. Nous tombons alors dans le jeu industriel et je redoute de m'embarquer. L'affaire fut essayée l'an dernier par un groupe d'entrepreneurs. S'ils l'abandonnent, doit-on la croire excellente ?

- 36 Un autre ajoute :

Une nouvelle affectation ? Pourquoi ne pas garder l'hôtel-Dieu et l'utiliser à centraliser tous les services. Nos musées étouffent dans leur corset trop étroit. Monument unique, central, visible de tous côtés et facilement repérable par l'étranger, l'hôtel-Dieu aurait pu servir de bibliothèque, de musée, muséum, etc. C'était trop simple ou plutôt sa conservation eut dérangé trop de combinaisons. Pensez donc d'abord aux bénéfices des démolisseurs qui auront pour rien de bons matériaux, ces superbes assises des rez-de-chaussée, dont le mètre cube ravalé vaut 125 frs ; et ces magnifiques escaliers...<sup>32</sup>

- 37 L'auteur relève ici le poids économique de la démolition dans le sort réservé à l'hôtel-Dieu. Celui-ci, construit grâce à la générosité des Lyonnais, va profiter à des intérêts particuliers, inquiétude palpable également dans les années 2000-2010. À cet égard, l'article de Gérard Bruyère permet d'appréhender la question de la spéculation sur la

valeur augmentée des terrains une fois que malades et défunts auront quitté la Presqu'île, tandis que les terrains encore peu construits sur la rive gauche du Rhône gagneront avec la proximité d'un hôpital flambant neuf<sup>33</sup>, un édifice public de cette importance étant à même de donner une impulsion forte à l'urbanisation du quartier.

## Un combat politique

- 38 Certains arguments relèvent clairement de la bataille politique entre catholiques et progressistes. Benoît Faugier poursuit

M. le Maire a voyagé l'an dernier dans les plaines de Pologne. Il y a pris le meilleur ton des autorités moscovites »<sup>34</sup>. Le ton est politique, la gauche contre la droite, les progressistes contre les réactionnaires, les athées contre les catholiques, les anti-cléricaux contre les cléricaux<sup>35</sup> : « les conservateurs des vieilles choses à tout prix [on retrouve là le mépris] se flattaient d'avoir circonvenu la municipalité au point que tous les vieux bâtiments de l'hôtel-Dieu seraient gardés, qu'on aurait simplement deux hôpitaux au lieu d'un, qu'enfin tout serait pour le mieux dans le plus pieux du monde.

- 39 On l'a senti, déjà, dans les propos précédents, certains Lyonnais se sentent dépossédés de leur patrimoine par un maire considéré comme étranger : né à Troyes, Herriot a fait ses études à Paris, et est nommé professeur à Nancy avant d'enseigner à Lyon. C'est ainsi que paraît le mercredi 9 juin 1909 un article anonyme de *L'Express* dans la rubrique « Chronique lyonnaise » :

Une protestation. La question de l'hôtel-Dieu :

La protestation suivante a été affichée hier soir, très tard, sur les murs de Lyon<sup>36</sup> :

« La population lyonnaise proteste, avec la dernière énergie, contre le projet de destruction de l'Hôtel-Dieu, une des merveilles de l'Europe, qui lui est enviée, à juste titre, par tant de villes ;

entend que ce legs de ses ancêtres ne soit pas anéanti par la volonté d'étrangers de passage ;

avertit que si cet irréparable malheur s'accomplissait, seraient mis à l'index les constructeurs, entrepreneurs et tous ceux osant coopérer soit à cette démolition, soit à la construction de nouveaux bâtiments et, pour ce, leurs noms publiés et affichés. » [on notera la grande violence de cette menace même si, dans un premier temps, elle peut prêter à sourire ; l'arme de la pression économique sur les professions concernées est agitée].

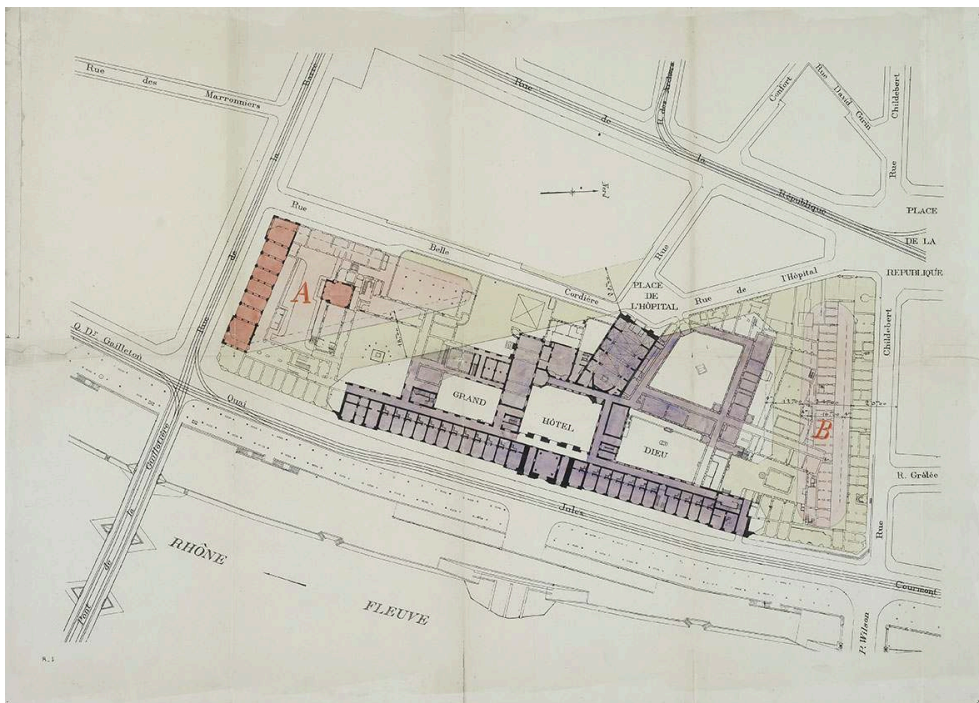
Cette protestation, qui ne porte aucune signature, ne manquera pas cependant de faire impression. Il n'est pas douteux que le projet de démolition de l'hôtel-Dieu ne rencontre aucun encouragement parmi la majorité de la population. **Les vrais Lyonnais**, eux, ne demandent, au contraire, qu'à conserver cet édifice qui est devenu un monument historique. En le détruisant, c'est une page de l'histoire de Lyon que l'on déchirerait.

## L'évolution des projets : le rejet puis la prise en compte du dispositif patrimonial

- 40 Le 22 juin 1909, le sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts demande à l'architecte en chef des Monuments historiques Goubert de lui envoyer rapidement un rapport sur l'hôtel-Dieu, illustré de documents graphiques et photographiques. S'ensuit une salve d'échanges au cours du mois suivant entre le préfet, le sous-secrétaire et le maire. Le 2 juillet, le préfet envoie un télégramme à ce même sous-secrétaire d'État, exigeant de savoir si le bruit qui court sur une démarche visant le classement est fondé. La réponse

est prompt : le sous-secrétaire a été informé par Marcou, inspecteur général chargé du classement des objets mobiliers des hospices de Lyon « de la valeur historique de certaines parties des immeubles construits par Mansart [1598-1666, mais dont la réputation, il est vrai, égale celle de Soufflot]. [...] J'ai été avisé que la commission était favorable à ce classement. » La colère d'Édouard Herriot se manifeste dès le 5 juillet par télégramme. Le 26, il proteste auprès du conseil municipal « contre une manœuvre qui a été tentée pour obtenir du gouvernement le classement de l'hôtel-Dieu, ce qui aurait rendu impossible l'opération d'utilité publique que vous avez approuvée. ». En août, le Touring Club de France rappelle que seule l'administration des Hospices civils de Lyon doit être consultée pour le classement<sup>37</sup>. Toujours est-il que face à l'ire d'Herriot, la tentative de protéger l'hôtel-Dieu au titre des monuments historiques n'aboutit pas.

Figure 11



[Plan de l'hôpital et du passage de l'hôtel-Dieu dans le cadre du projet de désaffectation partielle non exécuté de l'hôtel-Dieu, 17 mars 1933.] AC Lyon, 2 OP 925.

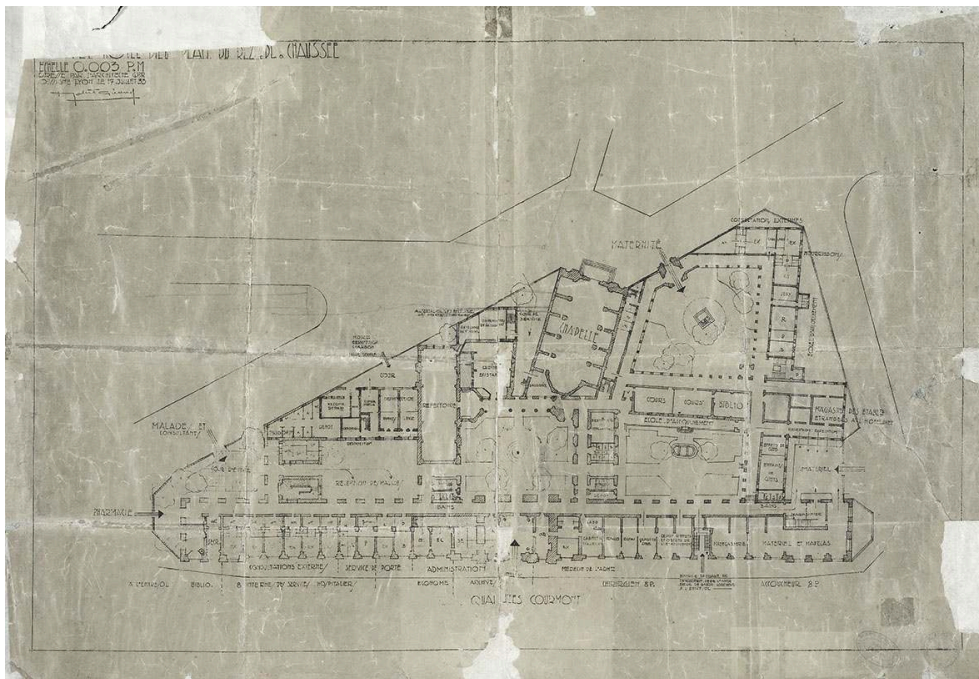
Repro. Gourbin, Didier. © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 2010.

- 41 L'hôpital de Grange-Blanche est inauguré le 12 mars 1933. La désaffectation totale de la Charité avait été décidée le 23 janvier précédent, mais les discussions à ce sujet avaient commencé dès 1922. C'est ainsi que deux projets, non réalisés, concernant l'hôtel-Dieu, datent de 1933. On y distingue quelques différences. Le premier (**fig. 11**), non signé, date du 17 mars<sup>38</sup>. Il a pour objet de « créer des débouchés vers les ponts Wilson et de la Guillotière par des voies en diagonale de 20 mètres de largeur »<sup>39</sup>. Sur le plan figurent le dôme du XVII<sup>e</sup> siècle, deux ailes des Quatre Rangs, la chapelle, le grand réfectoire des sœurs et, bien sûr, l'aile Soufflot, le tout longé au plus près par les rues à percer ; de la partie XIX<sup>e</sup> restent le corps de bâtiment couvert du dôme Pascalon et celui ouvrant sur la rue de la Barre. L'architecte en chef Gélis propose de laisser la Ville de Lyon réaliser son projet avec pour seule obligation de déplacer le corps de porche et la pharmacie. La Commission des Monuments historiques ne partage pas le même avis et souhaite



convaincre la Ville d'accepter le classement des parties à détruire. Sur le plan du nouvel hôtel-Dieu dressé par Robert Giroud le 17 juillet 1933 (**fig. 12**) sont visibles le dôme du XVII<sup>e</sup> siècle, une plus grande partie des Quatre Rangs (mais de l'aile nord ne reste qu'un moignon), la chapelle, l'entrée des Delamonce, le grand réfectoire des sœurs et, bien sûr, l'aile Soufflot ; les bâtiments secondaires sont relativement plus épargnés ; en revanche, de la partie élevée par Pascalon, rien n'est conservé. La Commission des Monuments historiques se réjouit : la Ville a renoncé à la percée diagonale reliant la place de l'Hôpital au pont Wilson : « le nouveau projet permet donc de conserver le cloître avec le Petit Dôme dont la silhouette est chère aux Lyonnais »<sup>40</sup>. Le corps de porche serait déplacé ; la Ville accepterait son classement et celui de la chapelle. Les Hospices civils de Lyon demandent que ce classement n'ait lieu qu'à la fin des travaux. Les mêmes demandent, le 4 février 1938, les grand et petit dômes ayant été inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques le 14 juin 1934, au ministre de l'Éducation nationale de classer « ces ouvrages dont l'intérêt archéologique est évident<sup>41</sup> ». Il est vrai que de lourdes réparations sont à effectuer aux deux dômes et que des subventions seraient bienvenues.

Figure 12



*Nouvel hôtel-Dieu, plan du rez-de-chaussée.* Dressé par l'architecte G. P. R. [Robert Giraud ?], 17 juillet [19]33. Echelle : 0.003. calque sur papier. AC Lyon, 2 OP 913.

Repro. Gourbin, Didier. © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 2010.

- 42 Dans ces projets de 1933, l'hôtel-Dieu conserve des fonctions hospitalières : en effet, c'est l'hôpital de la Charité<sup>42</sup>, auquel on reproche son insalubrité et une forte mortalité infantile, qui est finalement démolie en 1934 pour élever sur son emplacement la poste de l'architecte Michel Roux-Spitz. Afin de conserver les décors et objets de cet hôpital, le musée des Hospices civils est créé et implanté dans les ailes L et M des Quatre Rangs de l'hôtel-Dieu ; inauguré le 8 mai 1936, il rassemble, entre autres, le cabinet de pharmacie, les boiseries de la salle des archives (tous deux inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 14 avril 1904) dues au maître menuisier Caminet

et au serrurier Vial en 1741-1742 (**fig. 13**), les boiseries de la salle du conseil, dotée d'une cheminée sculptée par Antoine-Michel Perrache, les monuments commémoratifs de la Charité (comme celui de Marc Panissod, administrateur, décédé en 1737 et qui a légué sa fortune à la Charité), le mobilier, etc.

Figure 13



Bâtiment M. 1<sup>er</sup> étage. Musée. Salle des archives de l'hôpital de la Charité.

Phot. Dessert, Éric. © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 2010.

- 43 C'est quelques années après la destruction presque totale de l'hôpital de la Charité (le clocher de l'église est sauvé *in extremis*) que la protection au titre des monuments historiques de cet édifice emblématique de la ville de Lyon qu'est l'hôtel-Dieu se fait, en plusieurs étapes. Petit et grand dômes sont classés au titre des monuments historiques par arrêté du 3 janvier 1939 ; la chapelle l'est le 8 décembre 1941 ; les « quatre travées de baies situées à droite et à gauche de l'entrée de la chapelle », rue de l'Hôpital, le grand réfectoire et son entrée, les façades, toitures et galeries des bâtiments entourant la grande cour, la cour Saint-Louis, la cour de l'entrée, ainsi que le sol des trois cours, les façades, toitures et galeries du rez-de-chaussée du grand bâtiment donnant sur le quai Jules-Courmont, les galeries intérieures du grand dôme sont classés par arrêté du 27 juin 1944. Ces protections présentent cependant plusieurs lacunes : le libellé concernant l'entrée de Delamonce est erroné (il ne s'agit pas de quatre travées situées à droite et à gauche de la chapelle mais de sept travées situées entre la chapelle et le bâtiment S), celui de la « grande cour » est imprécis (il s'agit de la cour de la cuisine, la cour de l'entrée étant la cour d'honneur). Hormis les deux premiers dômes, la chapelle et le réfectoire, seules les façades et toitures des Quatre Rangs et de l'aile Soufflot sont protégées.

- 44 Le bâtiment O (XVII<sup>e</sup> siècle) des Quatre Rangs, le corps de bâtiment E (aile Soufflot) avec son très bel escalier XVIII<sup>e</sup> et sa colonnade au premier étage, ainsi que la galerie commencée au XVIII<sup>e</sup> siècle et achevée en 1828 (I), ne bénéficient pas de protection.
- 45 En outre, même si, comme nous l'avons vu, la notion de patrimoine a évolué au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, le patrimoine du XIX<sup>e</sup> n'est pas encore pris en compte. Or, l'hôtel-Dieu de Lyon est également un témoin de l'architecture hospitalière de cette époque.
- 46 Le passage couvert de l'hôtel-Dieu<sup>43</sup>, élevé à l'emplacement de la boucherie du XVI<sup>e</sup> siècle en 1839, est détruit en 1959 pour procéder à l'élargissement de la rue Childebert et à la construction d'un immeuble de rapport dû à l'architecte Jacques Perrin-Fayolle, Grand Prix de Rome en 1950. Si la composition sur rue ne manque pas d'allure, la façade arrière de ce bâtiment forme une barrière visuelle brutale depuis les fenêtres de l'hôtel-Dieu.
- 47 La deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle s'attache à souligner la place de l'hôtel-Dieu dans l'urbanisme de la ville de Lyon. Là encore, l'aile Soufflot occupe la toute première place<sup>44</sup>. On peut citer les propos de l'architecte en chef des Monuments historiques Jean-Gabriel Mortamet, dans sa notice historique de 1983<sup>45</sup> :

Ce que l'artiste a recherché dans ce grand bâtiment, c'est évidemment un effet d'ensemble ; ce qu'il a voulu donner, c'est une impression de force et de majesté. Il faut convenir qu'il y a parfaitement réussi. L'hôtel-Dieu fait bonne figure parmi les monuments classiques de la ville. Sa façade est véritablement imposante par la sévérité de ses lignes horizontales, par la noblesse de ses proportions, par l'énormité de sa masse. Et d'autre part, l'édifice s'accorde merveilleusement avec le cadre ; il est bien à l'échelle, à l'échelle du puissant fleuve qui coule à ses pieds (**fig. 14**), du formidable pont qui le domine, et sur lequel il faut se placer pour voir la construction de Soufflot prendre toute son ampleur.

Figure 14



L'aile Soufflot depuis le pont Wilson, la nuit.

Phot. Dessert, Éric. © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 2010.

- 48 Certains lecteurs trouveront probablement une résonance dans nombre de propos relevés dans les liasses 1 LP 1025 à 1027 : ils leur rappelleront les débats qui ont animé la vie lyonnaise dans la première décennie de notre XXI<sup>e</sup> siècle, parfois dans les mêmes termes.
- 49 Un an après la désaffectation complète de l'hôtel-Dieu intervient, le 22 novembre 2011, le classement en totalité, sols des cours et sous-sols compris, dans le cadre de l'harmonisation des protections anciennes des monuments historiques, en accord avec les Hospices civils de Lyon. La protection vise également à faciliter la gestion de l'édifice, bientôt voué à de nouvelles fonctions.
- 50 Depuis, les fouilles archéologiques réalisées dans le cadre du projet de reconversion de l'hôtel-Dieu<sup>46</sup> livrent de nouvelles informations sur ce site en bord de Rhône, occupé dès l'Antiquité<sup>47</sup>, et qui joue depuis plus de neuf siècles un rôle primordial dans le destin de la ville de Lyon.

---

## NOTES

1. - C'est à ce titre que l'Inventaire général du patrimoine culturel de la région Rhône-Alpes (Véronique Belle et Maryannick Chalabi chercheuses, Éric Dessert et Didier Gourbin

- photographes) a réalisé en 2009-2012 une étude patrimoniale sur l'hôtel-Dieu de Lyon accessible en ligne via Mozilla Firefox <http://www.patrimoine.rhonealpes.fr/dossier/hotel-dieu-dit-hopital-du-pont-du-rhone-puis-hotel-dieu-de-notre-dame-de-pitie-du-pont-du-rhone-hopital-general-grand-hotel-dieu/dc96ed2c-142d-4723-b46c-d49eaa38280> [consulté le 10/10/2016].
2. - Voir le dossier d'inventaire réalisé par Maryannick CHALABI, en ligne "Hôpital Édouard-Herriot" : <http://www.patrimoine.rhonealpes.fr/dossier/hopital-edouard-herriot/fe9e1af3-a15b-41a4-b009-70dfc4a85c32> [consulté le 10/10/2016].
  3. - On notera ce goût de l'époque pour le terme « palais », très usité : palais Saint-Pierre, palais des Arts, palais Guimet, etc.
  4. - Le destin, pour le moins facétieux, a donné au quai qui longe l'hôtel-Dieu le nom de Jules Courmont.
  5. - *Lyon médical*, 1<sup>er</sup> novembre 1903 (AC Lyon, 1 LP 1025).
  6. - « Modernisation... ! Notre vieil Hostel-Dieu grandit ... en sordidité ». *Le Progrès*, 3 juin 1920, ns. (AC Lyon, 1 LP 1027).
  7. - Journal ?, mardi 24 janvier 1933. « Au Conseil municipal. Le projet de désaffectation de l'hôtel-Dieu a occupé en grande partie la séance d'hier » (AC Lyon, 1LP 1027).
  8. - DRIVON, Jules, médecin honoraire des hôpitaux. *Faut-il désaffecter l'hôtel-Dieu ?* imprimé sur feuilles volantes, s.d. Ajouté au gros crayon rouge : 2/2 08 [2 février 1908 ?] (AC Lyon, 1 LP 1025).
  9. - Département du Rhône. Ville de Lyon. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal. Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 1909 (AC Lyon, 1 LP 1025).
  10. - *Rapport sur la désaffectation de l'hôtel-Dieu* par M. Auguste Lumière, Lyon, 1908 (AC Lyon, 1 LP 1025).
  11. - Hospices civils de Lyon. Conseil général d'administration. Séance du 7 juillet 1909 (AC Lyon, 1 LP 1025).
  12. - BRUYÈRE, Gérard. « Hygiénisme, spéculation foncière et cinéma. À propos du projet de désaffectation de l'hôtel-Dieu de 1905 ». Dans Société académique d'architecture de Lyon. *L'Hôtel-Dieu de Lyon*, bulletin hors-série, mai 2012, p. 108.
  13. - Hospices civils de Lyon. Conseil général d'administration. Séance du 7 juillet 1909. Rapport de M. Vindry (AC Lyon, 1 LP 1025).
  14. - DUFIEUX, Philippe. « Les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ». Dans Société académique d'Architecture de Lyon. *L'Hôtel-Dieu de Lyon*, op. cit., p. 91-101.
  15. - « Projet de désaffectation de l'hôtel-Dieu et de construction du nouveau quartier. Perspective vue de la place de la République à 60 mètres de hauteur. L'architecte soussigné Tony Garnier. Lyon le 9/8/1905 et plan masse de ce nouveau quartier de l'Hôpital », Villeurbanne le 21 décembre 1907, signature de ? Extrait de *la Construction Lyonnaise*, 4 rue Gentil, Lyon (AC Lyon, 2 OP 858).
  16. - Ministère de la Culture et de la Communication. Dossier de protection. Commission des Monuments historiques, séance du 18 janvier 1933.
  17. - Anonyme. « La réforme hospitalière ». *Le Progrès*, 1913 (AC Lyon, 1 LP 1025).
  18. - Hospices civils de Lyon. Conseil général d'administration. Séance du 7 juillet 1909 (AC Lyon, 1 LP 1025).
  19. - *Rapport sur la désaffectation de l'hôtel-Dieu* par M. Auguste Lumière, Lyon, 1908 (AC Lyon, 1 LP 1025).
  20. - Est-ce vraiment à l'histoire de se plier à l'administration ?
  21. - Voir le site officiel de la Ville de Lyon : <http://www.lyon.fr/lieu/patrimoine/hotel-dieu.html> [consulté le 10/10/2016].
  22. - *Compte-rendu de la visite faite à l'Hôpital de la Charité par M. Guernier, ministre des Postes et Télégraphes*, 19 septembre 1931 (AC Lyon, 1 LP 1027).
  23. - *Rapport sur la désaffectation de l'hôtel-Dieu* par M. Auguste Lumière, Lyon, 1908 (AC Lyon, 1 LP 1025).

24. - Correspondance : proposition de classement (1907-1909) (Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, 0081/069/0023). Documentation communiquée par Jean-Charles Forgeret, chargé d'études documentaires.
25. - *Rapport sur la désaffectation de l'hôtel-Dieu* par M. Auguste Lumière, Lyon 1908 (AC Lyon, 1 LP 1025).
26. - *Ibid.*
27. - *Ibid.*
28. - Hospices civils de Lyon. Conseil général d'administration. Séance du 7 juillet 1909. Rapport de M. Vindry (AC Lyon, 1 LP 1025).
29. - Journal ? « Les bâtiments de l'Hôtel-Dieu ». Janvier ? 1912 ? (AC Lyon, 1 LP 1025).
30. - FAUGIER, Benoît. « Autour de la Ville. L'hôtel-Dieu ». *Le Salut public*, vendredi 11 juin 1909 (AC Lyon, 1 LP 1025).
31. - « Au Conseil municipal. Le projet de désaffectation de l'hôtel-Dieu a occupé en grande partie la séance d'hier ». Journal ? 24 janvier 1933 (AC Lyon, 1 LP 1027).
32. - Anonyme. Journal ? non daté [vers 1912] (AC Lyon, 1 LP 1026).
33. - BRUYÈRE, Gérard. « Hygiénisme... ». Art. cit.
34. - FAUGIER, Benoît. « Autour de la Ville... ». Art. cit. (AC Lyon, 1 LP 1025).
35. - BRUYÈRE, Gérard. « Hygiénisme... ». Art. cit., p. 116.
36. - Anonyme. « Une protestation. La question de l'hôtel-Dieu ». *L'Express*. Chronique lyonnaise. Mercredi 9 juin 1909 (AC Lyon, 1 LP 1025).
37. - Correspondance : proposition de classement (1907-1909) (Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, 0081/069/0023). Documentation communiquée par Jean-Charles Forgeret, chargé d'études documentaires.
38. - [Plan de l'hôpital et du passage de l'hôtel-Dieu dans le cadre du projet de désaffectation partielle non exécuté de l'hôtel-Dieu... 17 mars 1933.] (AC Lyon, 2 OP 925).
39. - Ministère de la Culture et de la Communication. Dossier de protection. Commission des Monuments historiques, séance du 18 janvier 1933.
40. - Ministère de la Culture et de la Communication. Dossier de protection. Commission des Monuments historiques, séance du 19 septembre 1933.
41. - Ministère de la Culture et de la Communication. Dossier de protection. Hospices civils de Lyon, lettre à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, 4 février 1938.
42. - Voir le dossier d'inventaire en ligne réalisé par Anne MONDELAIN : « Hospice de la Charité, hôpital général de la Charité », <http://www.patrimoine.rhonealpes.fr/dossier/hospice-de-la-charite-hopital-general-de-la-charite/5c93651a-679b-48b7-9f83-95161fe6d87d> [consulté le 10/10/2016].
43. - Voir le dossier d'inventaire en ligne réalisé par Véronique BELLE : « Passage couvert : passage de l'hôtel-Dieu », <http://www.patrimoine.rhonealpes.fr/dossier/passage-couvert-passage-de-l-hotel-dieu/35cf2d72-6631-4596-b637-9a7ed1f97168> [consulté le 10/10/2016].
44. - Même de l'autre côté du Rhône, en 1932, le groupe scolaire Aristide-Briand, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, reçoit un décor où, pour symboliser la ville de Lyon, figurent, entre autres, la façade et le dôme de Soufflot ; voir le dossier d'inventaire en ligne réalisé par Véronique BELLE : <http://www.patrimoine.rhonealpes.fr/dossier/haut-relief-la-ville-de-lyon-favorisant-l-instruction-publique/f80ad51e-2964-4766-acbd-0e3e02b9bc80> [consulté le 10/10/2016].
45. - Département du Rhône. La Conservation du patrimoine. Pré-Inventaire. Hôtel-Dieu, 1 place de l'Hôpital : dossier 1.
46. - Voir le site : <http://www.grand-hotel-dieu.com/> [consulté le 10/10/2016].
47. - Service archéologique de la Ville de Lyon. *Le chantier archéologique de l'hôtel-Dieu* : [http://www.archeologie.lyon.fr/archeo/sections/fr/sites\\_archeologiques/69002\\_lyon/hotel-dieu/les\\_diagnostics\\_de\\_2/](http://www.archeologie.lyon.fr/archeo/sections/fr/sites_archeologiques/69002_lyon/hotel-dieu/les_diagnostics_de_2/) [consulté le 10/10/2016].

---

## RÉSUMÉS

Désaffecté en 2010 et classé au titre des Monuments historiques en totalité en 2011, l'hôtel-Dieu de Lyon revit ainsi, cent ans après le premier projet de désaffectation, les débats qui agitent les « antis » et les « pros » hôtel-Dieu. La fortune critique de cet ensemble architectural évolue notablement au cours du xx<sup>e</sup> siècle. À la limite des xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles et dans la toute première décennie de ce dernier, au moment où est décidée la construction du futur hôpital de Grange-Blanche (hôpital Édouard-Herriot), la conservation de la partie centrale de l'aile Soufflot (rebaptisée pour l'occasion palais du Quai, palais Soufflot) qui donne sur le Rhône fait l'unanimité. Il n'en va pas de même des autres corps de bâtiment, qu'ils datent des xvii<sup>e</sup>, xviii<sup>e</sup> siècles ou que plusieurs millions de francs aient été dépensés quinze ans auparavant pour la dernière campagne de construction. Les débats sont vifs. Les partisans de l'hôtel-Dieu n'opposent pas bien-être des malades, place de l'hôpital dans l'histoire de la médecine et valeur artistique des bâtiments. En revanche, les partisans de la démolition et de l'hygiénisme à tout crin n'accordent la plupart du temps à ces mêmes parties qu'une valeur pittoresque ne pouvant prétendre rivaliser avec les progrès de la médecine. L'article permet de suivre l'évolution de la notion de patrimoine qui a sous-tendu les vifs échanges du début du xx<sup>e</sup> siècle ainsi que les différentes étapes de la protection au titre des monuments historiques relatives à cet édifice emblématique de la ville de Lyon.

The Hôtel-Dieu at Lyons was closed as a hospital in 2010 and given statutory historic monument protection in 2011. Today, a hundred years after the earliest plans to close this hospital, there is a new debate confronting the 'antis' and the 'pros'. Throughout the twentieth century, the critical fortune of this architectural ensemble has seen considerable change. At the end of the nineteenth century and during the first decade of the twentieth, when the decision was taken to build the Grange-Blanche hospital (today's Édouard Herriot hospital), the conservation of the central part of the Soufflot wing overlooking the river Rhone (and re-baptised the Quai palace or the Soufflot palace) was unanimously welcomed. But there was less enthusiasm for other buildings dating from the seventeenth and eighteenth centuries, even though, only fifteen years earlier, several million francs had been invested in the hospital's latest construction campaign. The debates were lively. Those in favour of keeping the buildings assembled arguments that included the well-being of the hospital's patients, the place of the hospital in the history of medicine, and the artistic value of the buildings. The partisans of the demolition of the buildings and of better hygiene at any price only saw picturesque values in the old buildings, values that were of no weight when set against medical progress. The article offers an overview of how the notion of heritage evolved as it underpinned the lively exchanges of the early twentieth century. It also looks at the successive stages of the historic monument protection of the building, one of the most emblematic in Lyons.

## INDEX

**Keywords :** hospital, heritage, seventeenth century, eighteenth century, nineteenth century, twentieth century, Soufflot, Pascalon, Hôtel-Dieu, town-planning, hygiene, Lyons

**Mots-clés :** hôpital, patrimoine, xvii<sup>e</sup> siècle, xviii<sup>e</sup> siècle, xix<sup>e</sup> siècle, xx<sup>e</sup> siècle, Soufflot, Pascalon, hôtel-Dieu, urbanisme, hygiénisme, Lyon

AUTEUR

**VÉRONIQUE BELLE**

Chercheuse, Inventaire général du patrimoine culturel, Région Auvergne-Rhône-Alpes  
veronique.belle@auvergnerhonealpes.eu